Nations Unies A/AC.121/2015/L.3

Assemblée générale

Distr. limitée
2 mars 2015
Français
Original : anglais

Comité spécial des opérations de maintien de la paix
New York, 17 février-13 mars 2015

Projet de rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les travaux de sa session de fond de 2015

Rapporteur : M. Amr **Aljowaily** (Égypte)

I. Introduction

1. Dans sa résolution 68/277, l'Assemblée générale a salué le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/68/19), décidé que le Comité spécial continuerait, conformément à son mandat, de s'employer à procéder à une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et qu'il ferait le point sur la suite donnée à ses propositions antérieures et examinerait toute nouvelle proposition concernant le renforcement des moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter de ses responsabilités dans ce domaine, et prié le Comité spécial de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur ses travaux.

II. Questions d'organisation

A. Ouverture et durée de la session

2. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu sa session de 2015 au Siège de l'ONU du 17 février au 13 mars 2015 et tenu cinq réunions plénières.

3. La session a été ouverte par le Président de l'Assemblée générale. À la 239e séance (d'ouverture), le 17 février, le Président de l'Assemblée générale et le Vice-Secrétaire général ont fait des déclarations.

4. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont fourni un appui au Comité sur les questions de fond, tandis que le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix, du Département de

15-02760 (F) 260215 020315

Merci de recycler

l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré le secrétariat technique du Comité.

B. Élection du Bureau

5. À la même séance, le Comité a élu les membres de son bureau suivants par acclamation :

Présidente :
Mme U. Joy Ogwu (Nigéria)

Vice-Présidents :
M. Mateo Estreme (Argentine)
M. Michael Grant (Canada)
M. Hiroshi Ishikawa (Japon)
M. Jacek Stochel (Pologne)

Rapporteur :
M. Amr Aljowaily (Égypte)

C. Ordre du jour

6. À la même séance également, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire (A/AC.121/2015/L.1), reproduit ci-après :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Débat général.
6. Exposés.
7. Examen du projet de rapport du Groupe de travail plénier.
8. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.
9. Questions diverses.

7. Le Comité a également approuvé son projet de programme de travail (A/AC.121/2015/L.2/Rev.1).

D. Organisation des travaux

8. À la même séance, le Comité a également décidé de charger un groupe de travail plénier, présidé par Michael Grant (Canada), d'examiner la teneur du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale.

9. À la même séance, le Comité a décidé que certaines sections et sous-sections du rapport sur la session de fond de 2014 (A/68/19) seraient négociées en Groupe de

travail plénier et que celles qui n'auraient pas été négociées en 2015 feraient l'objet d'une mise à jour technique.

10. La composition du Comité à sa session de 2015 figure dans l'annexe au présent rapport. La liste des documents de la session et celle des participants à la session figurent dans les documents publiés respectivement sous les cotes A/AC.121/2015/INF/2 et A/AC.121/2015/INF/4.

E. Travaux du Comité

11. De sa 239e à sa 242e séance, les 17 et 18 février, le Comité a tenu un débat général consacré à la réalisation d'une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Maroc (au nom du Mouvement des pays non alignés), Nouvelle-Zélande (au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande), Thaïlande (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, puis en son nom), Équateur (au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Union européenne (également au nom des pays candidats : Albanie, Monténégro, Serbie et ex-République yougoslave de Macédoine; du pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel : Bosnie-Herzégovine; ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine), Inde, Suisse, Indonésie, Pakistan, Bosnie-Herzégovine, Chine, Géorgie, Jamaïque, Guatemala, Pérou, Norvège, Brésil, Mexique, Malaisie, Malawi, Nigéria, Éthiopie, Ghana, Kazakhstan, Bhoutan, Bangladesh, Zambie, Japon, Venezuela (République bolivarienne du), Kenya, Cuba, Algérie, Fédération de Russie, Serbie, Égypte, Rwanda, Népal, Sénégal, El Salvador, Tunisie, République arabe syrienne, Turquie, Arménie, Uruguay, Jordanie, Iran (République islamique d'), États-Unis d'Amérique, Argentine, Afrique du Sud, Colombie, République de Corée, Soudan et Myanmar.

12. Des déclarations ont également été faites par les États observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie et par l'Union africaine.

13. Les 19, 20, 23 et 27 février, le Groupe de travail plénier a entendu des exposés comme suit : le 19 février, un exposé a été présenté sur les questions relatives aux opérations sur le terrain. Le 20 février, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Chef par intérim du Département de l'appui aux missions ont fait plusieurs exposés et participé à une session interactive. Le 23 février, le rapport du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a fait l'objet d'un exposé et, le 27 février, c'était le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

14. Le Groupe de travail plénier et ses quatre sous-groupes de travail se sont réunis du 2 au 13 mars et ont achevé leurs travaux sur les projets de recommandation.

III. Examen du projet de rapport du Groupe de travail

15. À sa 243e séance, le 13 mars, le Comité a examiné les recommandations du Groupe de travail plénier et décidé de les faire figurer dans le présent rapport (voir par. 17 à [ ]) pour que l'Assemblée générale les examine.

IV. Adoption du rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session

16. À la même séance, le Comité a adopté son projet de rapport à l'Assemblée générale tel qu'il avait été présenté par le Rapporteur.

V. Propositions, recommandations et conclusions du Comité

17. [*À insérer*]

Annexe

Composition du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Membres : Le Comité spécial est actuellement composé de 151 membres, comme suit : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Libéria, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Observateurs : Comité international de la Croix-Rouge, Lettonie, Ordre souverain de Malte, Organisation de la coopération islamique, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale de police criminelle, Panama, Saint-Siège, Soudan du Sud, Union africaine, Union européenne.